

US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU

**Siège social : Rue Fernand Pelloutier - BP 608
45016 ORLEANS CEDEX 1**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2018**

US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU

**Siège social : Rue Fernand Pelloutier - BP 608
45016 ORLEANS CEDEX 1**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2018**

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2018

A l'Assemblée Générale de l'Association US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Le financement de l'association est assis principalement sur des subventions versées par les collectivités locales et territoriales. Le contrôle des actes de subventionnement et les techniques d'audit utilisées, nous ont permis de constater que les produits d'exploitation qui y sont liés, répondent aux caractéristiques d'image fidèle pour les assertions d'exhaustivité, de césure et d'évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

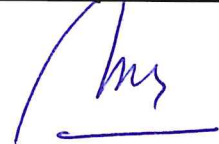
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 04 Mars 2019
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Dominique MARGRY



BILAN ACTIF

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 918,52	1 918,52		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	40 376,59	29 227,66	11 148,93	8 638,28
Autres immobilisations corporelles	45 814,97	26 863,56	18 951,41	25 714,11
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	88 110,08	58 009,74	30 100,34	34 352,39
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 740,21		8 740,21	11 341,50
Avances et acomptes versés sur commandes				4 161,00
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	31 805,19		31 805,19	44 159,72
Autres	41 745,30		41 745,30	38 706,02
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	128 492,93		128 492,93	175 085,51
Charges constatées d'avance (3)	21 262,88		21 262,88	19 251,54
TOTAL (III)	232 046,51		232 046,51	292 705,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	320 156,59	58 009,74	262 146,85	327 057,68

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

En Euro

 USO JUDO JUJITSU
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	35 000,00	35 000,00
Report à nouveau	67 742,22	86 971,04
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-29 958,62	-19 228,82
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	15 525,52	20 528,12
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	88 309,12	123 270,34
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	11 395,15	11 772,66
TOTAL (III)	11 395,15	11 772,66
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		-10,00
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-17,00
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 782,07	23 246,01
Dettes fiscales et sociales	32 283,91	41 951,78
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 982,40
Autres dettes	5 001,74	5 647,81
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	107 374,86	116 213,68
TOTAL (V)	162 442,58	192 014,68
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	262 146,85	327 057,68

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

162 442,58

192 014,68

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

USO JUDO JUJITSU
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	11 827,15	11 270,97
Production vendue (biens et services)	165 832,26	147 204,92
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	758 032,21	725 756,83
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	18 515,99	55 184,10
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	170,14	689,03
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	954 377,75	940 105,85
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	6 573,60	4 194,17
Variation de stocks de marchandises	2 601,29	-10 039,56
Achats de matières premières et de fournitures	21 507,20	25 100,40
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	13 903,98	9 970,38
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	501 291,62	529 370,73
Impôts, taxes et versements assimilés	16 060,50	7 119,50
Salaires et traitements	297 508,18	277 855,93
Charges sociales	103 441,63	91 876,43
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 774,45	7 219,50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	11 395,15	11 772,66
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	-2,32	787,93
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	984 055,28	955 228,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-29 677,53	-15 122,22
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		631,91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		631,91
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		6,48
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		6,48
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		625,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	308,58	5 659,45
Sur opérations en capital	5 002,60	3 809,36
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 311,18	9 468,81

COMPTE DE RÉSULTAT

USO JUDO JUJITSU
 Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 592,27	14 200,84
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	5 592,27	14 200,84
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-281,09	-4 732,03
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-29 958,62	-19 228,82
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	959 688,93	950 206,57
TOTAL DES CHARGES	989 647,55	969 435,39
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-29 958,62	-19 228,82
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature	26 824,00	26 547,00
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	26 824,00	26 547,00
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	26 824,00	26 547,00
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES	26 824,00	26 547,00
TOTAL	-29 958,62	-19 228,82

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
 Redevances de crédit-bail immobilier

2 666,56

2 495,52

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

208,56

5 659,45

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

4 068,19

12 592,91

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-281,09

-4 732,03

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 262 146,85 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -29 958,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.



ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	4 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans
- Matériels et outillages	3 à 5 ans
- Matériels de bureau & informat	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		5 196			
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			35 304		5 522	
		Inst. générales, agencs & aménagts divers		8 774			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		22 369			
		Matériel de bureau & mobilier informatique		19 161			
		Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL				85 607		5 522	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL				90 803		5 522	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
				par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			3 277	1 919	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			450		40 377	
		Inst. gal. agen. amé. divers				8 774	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				22 369	
		Mat. bureau, inform., mobilier		4 488		14 672	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL				4 938		86 192	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL				8 215		88 110	

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 196		3 277	1 919
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		26 666	3 012	450	29 228
	Inst. générales agencem. amén.	8 774			8 774
Autres immobs corporelles	Matériel de transport	2 905	4 474		7 379
	Mat. bureau et informatiq., mob.	12 910	2 289	4 488	10 711
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		51 255	9 774	4 938	56 091
TOTAL GENERAL		56 450	9 774	8 215	58 010

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL								
A. Immob. incorpor. TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour indemnités de fin de carrière

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.31 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 11 395.15 euros

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 11 395.15 euros

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - Titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
	TOTAL GÉNÉRAL				
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
Dont dotations & reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	11 341,50		2 601,29	8 740,21
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	11 341,50		2 601,29	8 740,21

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	31 805	31 805	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	41 745	41 745	
	Charges constatées d'avance	21 263	21 263	
TOTAUX		94 813	94 813	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	21 263
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	21 263

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 180
Autres créances	37 039
Disponibilités	
TOTAL	39 219

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les éléments des subventions d'investissement inscrits au passif au 31.12.18 sont :

- report à nouveau des subventions d'investissement antérieures : 25 013 euros
- cumul de la quote part virée au compte de résultat au 31.12.18 : 9 487 euros (dont 5 003 euros sur l'année 2018)

soit un montant net de subvention d'investissement de 15 526 euros.

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	17 782	17 782		
Personnel & comptes rattachés	8 679	8 679		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	14 980	14 980		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	8 625	8 625		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 002	5 002		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	107 375	107 375		
TOTAUX	162 443	162 443		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107 375
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	107 375

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	7 472 13 711
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	21 183

ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Certification des comptes annuels	4 920	4 800
TOTAL	4 920	4 800



ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information implique la communication d'une rémunération individuelle, c'est pourquoi, elle n'est pas communiquée.



ANNEXE

En Euro

USO JUDO JUJITSU
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Contributions en nature :

Les contributions volontaires inscrites dans les comptes annuels correspondent aux heures de bénévolat valorisées au SMIC en vigueur au 31 décembre 2018, soit 2 715 heures à 9.88 euros.

Il convient de noter qu'en parallèle, de la valorisation du bénévolat, une mise à disposition des locaux par la Municipalité d'Orléans, a été comptabilisée en charges de fonctionnement et en subvention de fonctionnement pour un montant de 63 353.71 euros.

US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU

**Siège social : Rue Fernand Pelloutier - BP 608
45016 ORLEANS CEDEX 1**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos au 31/12/2018**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018**

A l'Assemblée Générale de l'Association US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association US ORLEANS LOIRET JUDO JUJITSU, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 04 Mars 2019
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Dominique MARGRY

